MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

26.03.95

Promo Soc.

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 6188099 / Dossier pédagogique 50787

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : GESTION DE GROUPES ET CREATIVITE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982212U35C1

Etablissement : INST PROV D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LIEGE
RUE DES AUGUSTINS,30
4000 LIEGE 1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

5078tu

Annexe 1.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - (●) (1) Pouvoir organisateur : Province de Liège (2)
   - ( ) (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : I.P.E.P.S. Liège (2)
   adresse complète : Rue des Augustins 30 4000 Liège (2)
   n° de matricule : 6.186.099 (2)
   n° de téléphone : 041 23 38 04 (2)

   05 DEC. 1994

   Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

   Michel LATIN
   Chef de Service

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   - ( ) (1) Communauté française
   - (●) (1) Provincial et communal
   - ( ) (1) Libre - confessionnel
   - ( ) (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 9822 12 V 35 C1

   Gestion de groupes et créativité (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ( ) (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
     degré : inférieur (1) supérieur (1)
   - (●) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : social (2)
   - ( ) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 1822 12 V35 CA

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
1. Gestion de groupe	C.T.(ln)	S	20
2. Créativité	C.T.(ln)	S	20
2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			44

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable à condition de tenir
Compte de l'annexe

Gofaictch

12 1 -08- 1995

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~NON ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date : 20 SEP. 1995

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1

Finalités

Générales

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16.04.91, paru au M.B. le 25.06.91 en son article 7

1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire

2 Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

En fin d'unité de formation, l'élève aura montré qu'il était capable de conduire des activités fonctionnelles qui conduisent à des apprentissages efficaces dans le chef des apprenants en tenant compte de leur psychologie et de leur passé pédagogique.

Particulières

☑ Le formateur spécialisé en pédagogie active sera capable de développer la socialisation de tout groupe hétérogène en partant du vécu et des attentes de chacun.

☑ Il sera capable de concevoir des formes d'apprentissage originales, susceptibles d'amener une appropriation ludique et créative de la connaissance, introduisant ainsi la notion de plaisir culturel.

Annexe 2

Capacités préalables

Le candidat sera capable de

- ☑ lire et synthétiser un ouvrage relatif aux phénomènes d'immigration en Europe ou d'insertion sociale de publics en difficulté (aspects sociaux, économiques, politiques, linguistiques, philosophiques, culturels, scolaires).
  Remarque : La synthèse devra reprendre les aspects essentiels dudit rapport ou ouvrage.
- ☑ présenter un exposé oral de 10 minutes minimum reprenant cette synthèse et comportant une analyse critique personnelle.
- ☑ les arguments présentés devront être compatibles avec une action d'insertion sociale de publics en difficulté.
- ☑ aux questions posées par le jury sur base de l'exposé présenté, le candidat devra pouvoir répondre en faisant état de lectures ou d'expériences personnelles dans le domaine de l'action sociale ou culturelle.
- ☑ commenter et expliquer les principales fonctions des structures communales, provinciales et fédérales sur un schéma ou organigramme simple les présentant nominément.
- ☑ résoudre des problèmes mathématiques simples de la vie courante (intérêts, mesures de surfaces, volumes, consommation

Titres pouvant tenir lieu

- ♦ certificat d'études secondaires supérieures
- ♦ attestation de réussite de formation d'animateur spécialisé en alphabétisation de l'enseignement de Promotion Sociale comportant 210 périodes de cours et 30 heures de stage minimum.
- ♦ attestation d'inscription régulière de l'unité de formation "Bases des projets de formation pour publics en difficulté".

Annexe 3

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Il est souhaitable de ne pas aller au-delà de 20 étudiants par groupe

Annexe 4

Programme

Rendre l'étudiant capable de(d')

1. Gestion de groupes

- ☑ analyser dans un groupe les relations inter-personnelles
- ☑ déterminer le degré de maîtrise de la langue et de la mathématique.
- ☑ l'améliorer par un travail interactif.

2. Créativité

- ☑ développer les potentialités créatives de l'individu dans le cadre des apprentissages
- ☑ répertorier les techniques d'incitation aux productions orales et écrites
- ☑ utiliser les ressources propres à la voix et au corps pour améliorer la communication.

Annexe 5

Capacités terminales

Être capable de (d'):

1. Gestion de groupes

☑ gérer les interactions entre individus diversifiés sur le plan des compétences

☑ conduire un groupe à l'accomplissement d'une tâche répartie entre participants.

Degré de maîtrise, capable de

↳ s'intégrer dans une activité collective à partir de 3 à 6 consignes

↳ concevoir de 3 à 6 consignes pertinentes pour la réalisation d'un travail interactif. (La pertinence sera évaluée en fonction de la nature du travail et du degré de compétence supposé des membres du groupe.)

2. Créativité

☑ réaliser des activités faisant appel à sa créativité

☑ concevoir des activités nécessitant l'intervention de différents moyens d'expression (travail sur la voix et le corps)

Degré de maîtrise, Le candidat sera capable de

↳ à partir de documents donnés, utiliser les ressources de la voix et du corps pour favoriser la transmission du message (évaluation de la diction et de l'expression orale et gestuelle)

↳ à partir de documents donnés (ex. textes littéraires, articles de journaux) proposer des activités écrites développant l'imagination et la maîtrise de la langue (évaluation : 3 à 5 activités à partir du matériel fourni).

Annexe 6

Chargés de cours

1. Gestion de groupes

- Un enseignant

2. Créativité

- Un expert, profil : avoir participé à des actions de sensibilisation à la lecture et à l'écriture

COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1015, 1016-1021/JL/BM

Seraing, le 3 juillet 1995

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

Monsieur l'Administrateur délégué

*Objet: **Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement de la section "Etudes complémentaires de formateur(trice) spécialisé(e) pour publics en difficulté" et des unités de formation constitutives de la section.
I.P.E.P.S. - Liège - Matricule: 6.188.099.

Je vous informe que le Conseil supérieur a classée dans l'Enseignement supérieur social de type court et de promotion sociale les unités de formation suivantes:

- UF Processus mentaux intervenant dans l'apprentissage - 44 pér.
- UF Gestion de groupes et créativité - 44 pér.

./...

./...

Je vous signale que le classement de cette section et des autres unités constitutives sera examiné le 22/08 si le profil de la section est conforme (une copie des finalités particulières ne suffit pas) .
De plus, une section de moins de 750 périodes doit être soumise à l'examen de la Commission de concertation.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- à Monsieur LEIDINGER, Directeur général adjoint de l'E.P.L.
- à la Direction de l'établissement

ANNEXE
GESTION DE GROUPES ET CRÉATIVITÉ .
IPEPS.
RUE DEs Augustins, 30.
4000 LIEGE
Mat. 6 188 099
Code: 98 22 11 / U/ 35 / C1
dossier : 50 787 U

ANNEXE 2:
CAPACITÉS PRÉALABLES:
de manière succincte ou succinctement et non succintement;

ANNEXE 4:
PROGRAMME:
le terme "compétences" doit être précisé, compétences dans quel domaine?

ANNEXE 5:
CAPACITÉS TERMINALES:
Il convient de rendre compréhensible l'allusion au "degré de maîtrise" en ajoutant le degré de maîtrise **pour réussir**:
l'étudiant sera capable...

Louise GOTOVITCH
21/08/95